

## **Attijariwafa bank à la rescousse de la classe moyenne**

### **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-03-2009 11:10:10

**Dans le cadre de la convention signée entre le gouvernement et la profession bancaire devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI en date du 16 février dernier, à Fès, le Groupe Attijariwafa bank vient de signer une convention de partenariat avec la fédération nationale des promoteurs immobiliers (FNPI) portant sur l'accompagnement des promoteurs par le financement de projets immobiliers ciblant les classes moyennes et par la promotion également de Miftah Assaâd dans les différentes régions du Royaume.**

Révolu le temps où la classe moyenne était dans l'obligation de choisir entre le logement économique, pourtant destinés aux couches plus défavorisées, ou le surendettement pour pouvoir accéder à un habitat qui cadre avec ses aspirations.

Miftah Assaâd est indéniablement une offre adaptée à cette catégorie sociale et dont l'objectif est de lui permettre d'acheter ou de construire un logement avec des facilités de crédits.

L'Etat va ainsi garantir 50% du risque lié au crédit et les banques vont garantir les 50% restants du prêt immobilier destiné à l'achat ou à la construction d'un logement.

Présent lors de cette cérémonie, le Ministre chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme Taoufik Hjira a insisté sur le fait que cette opération est : « une réponse à une demande sociale pressante. Nous visons par cet acte la réduction de la pression exercée sur le parc de logements sociaux, l'incitation à une meilleure mobilité de l'habitat et la Régulation du marché de l'habitat ».

Quelles sont les conditions pour en bénéficier?

Dans le but d'encourager le droit à la propriété, toute limitation due à un plafond concernant les salaires a été gommée de la convention signée entre l'Etat et le GPBM (Groupe Professionnel des Banques du Maroc) et le CCG (Caisse Centrale de Garantie).

Dans cette optique, rappelons qu'il avait été envisagé à un moment que Damane Assakane soit limité aux personnes touchant jusqu'à 10 000 DH par mois et 15 000 DH pour le couple.

Ces restrictions ont été enlevées afin de permettre à un maximum de salariés de bénéficier de cette garantie.

De ce fait, le montant du prêt ne pourra excéder 800 000 DH, la durée du prêt ne peut dépasser 25 ans et enfin aucune restriction quant au salaire mensuel perçu.

Le financement peut même atteindre 100% du coût global de l'acquisition ou de construction et la durée de remboursement s'étale jusqu'à 25 ans. Pour ce qui est du différé, il est de l'ordre de 6 mois pour l'acquisition et 24 mois pour la construction.

Abderrahim Lakhail  
Menara